

Séance ordinaire du 14 mai 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°14052024D07

Objet : Ressources humaines – Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet

Date de la convocation et de l'affichage : 7 mai 2024
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 23
 Nombre de pouvoirs : 5
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 28
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 2

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT		X		Christine CARREL
Evelyne FOURNIER		X		Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL			X	
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Jean-Jacques BAZIN

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20240514-14052024D07-DE
 Date de réception préfecture : 17/05/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Sarah HENICKE

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

Exposé des motifs :

Madame l'adjointe au maire rappelle aux membres du conseil la délibération n°07112023D07 du 7 novembre 2023 créant un poste de gestionnaire comptable à 50% ouvert dans sur les trois grades appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (le grade de rédacteur territorial, le grade de rédacteur principal de deuxième classe et le grade de rédacteur principal de première classe) et sur les trois grades appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs (adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal de deuxième classe et adjoint administratif principal de première classe) afin de permettre une recherche large de candidats.

Il apparaît que la difficulté à recruter provient notamment de la quotité de travail du poste (50 % à temps non complet).

C'est pourquoi, afin de permettre à la commune de recruter, il est proposé de créer un poste à 100% sur le grade de rédacteur territorial.

Le poste précédemment créé dans les 6 grades à 50% sera supprimé après avis du Comité Social Territorial.

Par ailleurs, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la commune pourra recruter, en application des articles L332-8 2° et L.332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public. Dans ce cas, la rémunération de l'agent contractuel sera établie selon son expérience et ses diplômes, par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CREE** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, appartenant au grade de rédacteur territorial (catégorie B)

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240514-14052024D07-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :

grade	catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur territorial	B	35 heures	1	2

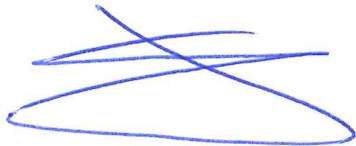
- **DIT** que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en application des articles L.332-14 et L. 332-8 2° du code général de la fonction publique
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 14 mai 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,
Sarah HENICKE



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240514-14052024D07-DE
Date de réception préfecture : 17/05/2024